

EDITORIAL

De futurs citoyens libres et responsables

On parle moins de civisme aujourd'hui que d'éducation aux citoyennetés. L'école constitue le lieu où les élèves apprennent, au-delà de la vie ensemble, les règles qui doivent permettre de dépasser les différences et les conflits tout en partageant des objectifs communs. Former à la citoyenneté - je préfère le singulier, pour ma part - afin que les élèves intègrent les droits, les devoirs et les libertés et les responsabilités qui leur échoient, telle est l'une des missions de l'école d'aujourd'hui.

Il y a bien des manières de répondre à cet objectif et ce bulletin de la CIIP permet d'en évoquer plusieurs. Ce n'est point tant des méthodes que j'aimerais traiter ici que de la nécessité de reconnaître qu'au-delà des démarches, il y a une réelle nécessité à définir les objectifs d'apprentissage qui devraient sous-tendre une éducation à la citoyenneté.

Il existe une tendance à tant élargir le champ du débat que l'on en vient à oublier un principe relativement simple. On ne respecte pleinement les autres, leurs droits et leurs devoirs, que si l'on est conscient des siens. Plus encore, mieux comprendre les autres implique aussi de se comprendre soi-même, de savoir d'où l'on vient, de connaître l'histoire et les traditions de son environnement local et régional pour pouvoir ensuite prétendre le partager avec d'autres.

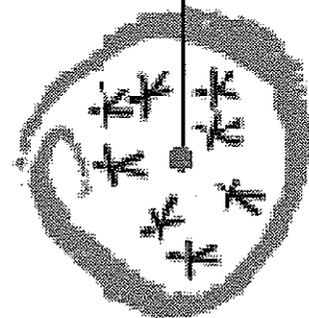
J'ajouterai à cela que l'éducation à la citoyenneté implique aussi de donner aux mots leur véritable sens. On parle aujourd'hui volontiers de tolérance. Ce vocable semble accepté par tous. Et pourtant il exprime aussi une certaine condescendance. Je lui préfère une valeur plus forte, celle du respect. Se respecter soi-même, respecter les autres, respecter les règles démocratiques et sociales qui permettent la vie en commun, respecter les principes qui permettent de contribuer à l'intérêt général au-delà de son intérêt personnel. Respecter aussi suffisamment les institutions pour souhaiter y participer, les faire vivre, les faire évoluer. Il y a déjà là de quoi faire pour qui se préoccupe de citoyenneté. Et pourtant, le mot respect a disparu de notre vocabulaire. Trop ringard, prétend-on même parfois.

Le remettre à l'honneur, l'adopter en règle de vie permet déjà de définir quelques contours fermes de ce que peut devenir l'exercice de la citoyenneté.

Martine Brunshwig Graf

POLITIQUES DE L'ÉDUCATION ET INNOVATIONS

Bulletin de la CIIP



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

EDUCATION AUX CITOYENNETÉS

On a confié à l'école le soin d'assurer l'instruction et l'éducation civiques. Une tâche difficile et qui tarde à trouver ses repères.

L'éducation civique et sociale : une discipline des programmes scolaires depuis l'Ancien Régime

L'enseignement civique hésite et oscille, depuis un siècle, entre deux conceptions différentes : une intention militante qui provoque l'inquiétude des autorités éducatives et une pratique insignifiante et ingrate qui génère un ennui profond chez les élèves. Trop d'enthousiasme et d'engagement sont suspects et font craindre les dérives partisans. Trop de rigueur démotive les jeunes. Il est très difficile de doser et de trouver le ton juste. L'enseignement civique ne se limite pas à l'étude

des trois pouvoirs. Il est aussi une éducation sociale qui vise l'épanouissement des êtres et leur attachement aux valeurs démocratiques. Il se vit et s'exerce constamment par le travail en groupes ou par la participation active à la vie de la classe et de l'établissement. Education et enseignement civiques posent aussi les questions de la finalité de l'école et des valeurs sociales fondamentales à transmettre. Un petit détour historique permet d'en saisir la complexité.

De la civilité
à la citoyenneté

Dans les petites écoles de l'Ancien Régime, l'instruction civique s'appelait *civilité*. Nombre de manuels nous sont parvenus comme le *Traité de civilité puérile* paru à Genève en 1559. Il traitait essentiellement des règles pratiques de conduite et de comportement à appliquer en classe et dans la vie afin de faire des enfants d'honnêtes gens, respectueux des lois et des institutions laïques et religieuses. On apprenait l'attachement et la soumission au Prince, à l'Evêque, aux familles patriciennes. L'avènement de la révolution et de la République helvétique (1798-1803) va bouleverser les choses. Emerge alors la volonté de former des citoyens attachés aux vertus et à la morale républicaines, conscients de

leurs devoirs, de leurs droits et de leurs libertés. Cette éducation relève de la responsabilité de l'Etat et commence dès les classes élémentaires. On attend un engagement actif des maîtres et des élèves, une vibration pour les valeurs démocratiques, véritable levier d'une rénovation sociale. *La République fait vivre l'école; demain l'école fera vivre la République*. Voilà l'adage des révolutionnaires. La République, c'est le suffrage universel - des hommes évidemment. Pour qu'elle fonctionne, il faut une instruction et une éducation fondées sur la puissance du savoir et de la raison. Dans les tumultes et bouleversements de l'époque, ces principes restèrent lettre morte. Le grain était toutefois semé.

L'aube des
temps modernes

Après le naufrage de la République helvétique, subsista l'idée d'une discipline d'enseignement destinée à la formation du citoyen. Celle-ci fut enfin concrétisée, en 1873, lorsque l'enseignement civique devint obligatoire dans tous les cantons. L'étude des constitutions nationale et cantonale ainsi que des mécanismes démocratiques est alors inscrite au programme des écoles normales et primaires supérieures. On recommande aussi un enseignement concret, fondé sur l'observation directe du fonctionnement des communes. L'instruction civique a pour premier objet la connaissance des lois, de l'organisation générale de

l'Etat. ¹L'école devient le lieu privilégié de diffusion de l'esprit démocratique et de la formation de citoyens conscients de leurs responsabilités civiques. Chaque homme reconnu égal en dignité et en droit par la Constitution et la Déclaration des droits de l'homme est appelé à participer à la vie de sa patrie, à choisir les citoyens les plus aptes à remplir des fonctions de responsabilité à tous les échelons de la vie politique.

En 1877, le peuple suisse accepte

¹ Burnet, cours gradué d'instruction civique, Lausanne 1878

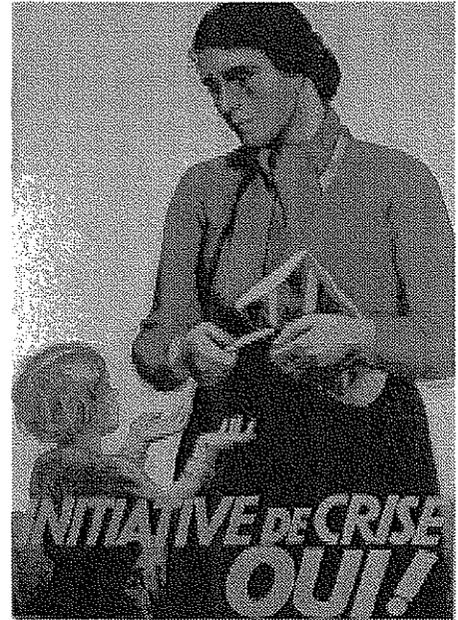
de justesse la loi sur les fabriques qui fixe la durée du travail à onze heures et interdit le travail des enfants de moins de 14 ans. Cette date marque véritablement la naissance de l'école publique, gratuite et obligatoire. Il faut dorénavant scolariser les enfants des classes ouvrières et paysannes qui jusqu'alors fréquentaient très irrégulièrement les salles de classes. L'entreprise suscite l'enthousiasme, certes, mais aussi la crainte. On redoute l'ignorance et les turbulences de cette masse qui parle le patois et qui tend à échapper au pouvoir de l'Eglise. Les enfants doivent apprendre que l'ordre social dépend des hiérarchies naturelles et que le travail effectué, avec fierté, dans la discipline contribue au progrès de la patrie. Le travail fait la richesse des individus et la force et la

grandeur de la nation. Ces valeurs morales sont indispensables à toute éducation civique. Elles en sont le ciment. Il s'agit aussi d'éveiller les sentiments de reconnaissance, d'attachement et de dévouement à la patrie. Autant de vertus qui doivent détourner les citoyens des excès révolutionnaires. La commune de Paris de 1871 hante les esprits. Comment éviter ces débordements, domestiquer ces nouvelles classes sociales, nées de l'irrésistible essor de l'industrie, tentées par les idées du socialisme et promptes à la révolte ? L'école, fille de l'Eglise d'abord, de la société industrielle ensuite, doit inspirer aux nombreux enfants qu'elle a désormais à éduquer le respect de la loi et des hiérarchies, afin d'assurer l'ordre social.

L'éducation civique pendant la crise des années trente

En 1932, le Dr A. Bolle, avocat à la Chaux-de-Fonds et auteur du *Manuel d'instruction civique du canton de Neuchâtel*, écrit dans l'Annuaire de l'instruction publique en Suisse : *l'indifférence, l'incompétence, la démagogie, les compromissions de la politique créent un état d'esprit qui inquiète à juste titre ceux qui ont la responsabilité de l'éducation civique de la jeunesse. Et comme si cela ne suffisait pas, la crise mondiale est venue, entraînant l'effondrement des valeurs économiques, des valeurs morales, mettant le monde sens dessus dessous, ébranlant jusqu'aux assises mêmes des Etats... Il y a bien une crise civique.* Et l'auteur de s'inquiéter de la faible participation électorale : *à peine cinquante ou soixante pour cent du total des électeurs inscrits.* L'indifférence civique est surtout inquiétante chez les jeunes, plus enclins à s'intéresser à mille balivernes plutôt qu'aux choses de la République. *A aucun moment, la chose publique n'a essuyé pareille désaffection.* Autant de constatations sur fond de crise économique et de courbe du chômage à la hausse.

Pourquoi ce manque d'intérêt ? L'instruction civique est prodiguée de façon scolastique, au cours de leçons arides et ingrates. Les filles en sont en général exclues - normal puisqu'elles n'ont pas le droit de vote. Nombre de maîtres ont la fâcheuse habitude d'aborder l'instruction civique en faisant apprendre par coeur une définition boiteuse de l'Etat. *Puis, ils passent aux trois pouvoirs et se perdent dans les détails de l'appareil judiciaire.*



1935 - F. Bieri - Initiative pour des mesures de protection des travailleurs contre la crise. Rejetée.

Et le Dr Bolle de déplorer le manque de réalisme et d'exercices pratiques. Pourquoi ne pas visiter les locaux de vote, remplir de vrais bulletins, organiser des débats sur diverses questions (*le suffrage féminin, la suppression de l'armée, les barrières douanières, etc.*) lire les messages des affiches électorales ? Si les enfants peuvent vivre en petit la vie civique, ils vont tout naturellement s'y intéresser. Le but de cette instruction est de former *des citoyens conscients d'eux-mêmes, indépendants et désintéressés.* Cet objectif est répété à diverses reprises dans le canton de Vaud par le conseiller d'Etat

Années quarante : l'urgence d'une éducation civique

Paul Perret. *Il faut éveiller en eux (les jeunes gens) l'esprit civique, cette disposition de la pensée et du cœur qui fait que l'on s'intéresse vivement aux affaires du pays.* Le nouveau plan

d'études vaudois de 1937 pour les cours d'éducation civique prévoit *des entretiens, discussions et causeries propres à cultiver le bon sens, le calme, l'objectivité, la compréhension mutuelle.*

En 1942, Paul Möckli, directeur de l'école supérieure de commerce de Delémont, présentait son rapport sur la *Préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques* au Congrès de Genève de la Société pédagogique romande. Il est temps de s'éveiller ; l'éducation civique des adolescents est insuffisante. Une lacune grave dans cette *tumultueuse époque.* *Nous devons nous préoccuper plus activement de l'avenir du pays et de sa jeunesse; le vieil optimisme n'est plus de mise... Chaque année perdue dans l'effort en faveur de la formation de la jeunesse à ses devoirs civiques est peut-être une chance perdue pour le pays.* Extraordinaire lucidité en pleine guerre mondiale lorsque nombre de jeunes sont tentés par les dérives des doctrines nazies.

Une opinion que partage Maurice Chantrens, instituteur, qui écrit en 1948, dans l'Annuaire de l'instruction publique : *il est très grave de laisser les jeunes dans l'ignorance de ce qui fait la sagesse et la valeur de nos institutions car c'est les livrer pieds et poings liés au mirage des idéologies étrangères. Comment y résisteraient-ils en effet dès lors qu'ils sont dans l'impossibilité de comprendre ce qu'ils auraient à perdre au change ? Eussent-ils été sensibilisés à la valeur des démocraties, au prix de ces libertés individuelles, ils n'auraient sans doute pas adhéré en si grand nombre aux mouvements fascistes.*

Il faut donc d'urgence une éducation civique attrayante, concrète et ac-

tuelle qui fasse pénétrer la vie politique et sociale dans les classes. Foin de toutes les récitations des trois pouvoirs et de l'ennui des arides énumérations. La jeunesse a besoin d'élan, de viva-



1945 - Hugo Laubi - Initiative pour la protection de la famille, assurance maternité. Acceptée.

cité, de faits. *La préparation civique de la jeunesse par l'étude des faits et du concret est chose plus malaisée que l'instruction formelle et livresque. Cela demande de la part du maître un très gros effort de documentation et de préparation. Mais, le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ? On demeure saisi par l'acuité et l'actualité de ces réflexions.* En effet, Fritz Oser de l'Institut de pédagogie de l'Université de Fribourg, auteur d'une recherche sur l'éducation civique enseignée en Suisse, déclarait, le 3 septembre 1998, au journal le Temps : *elle manque totalement de place dans les cursus.*

Une urgence toujours d'actualité

Tout le monde s'accorde donc, dès les premiers balbutiements de l'école, sur l'importance de l'enseignement du civisme mais personne n'est véritablement parvenu à cerner les contours de cette discipline. Cette activité paraît

risquée. On craint les engagements marqués et les dérives dans les contenus. De plus, face au nombre croissant d'élèves étrangers qui n'auront de toute manière pas le droit de voter, les leçons paraissent perdre de leur sens. On

tend alors à s'engager dans une éducation plus générale à la citoyenneté, axée plutôt sur les droits de l'homme. Cette option s'inscrit d'ailleurs dans les travaux et directives du Conseil de l'Europe. Mais qu'on ne s'y trompe pas, cette orientation n'a rien d'un affadissement. Il s'agit d'une éducation civique et morale garante d'un exercice actif de la citoyenneté, fondée sur la dignité de chaque être et sur sa capacité à agir. La Conférence mondiale de Vienne (1993) avait d'ailleurs lancé le défi du siècle prochain : une culture des droits de l'homme, véritable défi des démocraties.

Simone Forster

Bibliographie

- LELEUX, Claudine.-Repenser l'éducation civique.-Paris : Cerf,1997
 MOUGNIOTTE, Alain.- Les débuts de l'instruction civique en France.-Lyon : PUF 1991
 VIAL, Jean & MOUGNIOTTE, Alain.- D'hier à demain, l'éducation civique et sociale.- Toulouse : Erès, 1992
 REICHENBACH, Roland. & OSER, Fritz (dir).- L'apprentissage à la citoyenneté et l'éducation civique en Suisse.- Fribourg : Ed. Universitaires 1998
 Cahiers pédagogiques : Dossier . L'Education civique c'est l'éducation no 259 décembre 1987

1886 - Préface du manuel d'instruction civique de Neuchâtel

Le but de l'instruction civique, c'est de faire connaître l'esprit même des institutions aussi bien que leur organisation et leur fonctionnement... Pour qu'il en soit ainsi, il faut donner à la jeunesse un enseignement qui s'adresse moins à la mémoire qu'à la raison et au cœur.

Numa Droz

DE L'INSTRUCTION CIVIQUE A L'EDUCATION CITOYENNE : POUR UN ENSEIGNEMENT TOURNE VERS LA SOCIETE ET SA DIVERSITE¹

A l'école, la dimension citoyenne est généralement revendiquée par tout un chacun. Elle occupe en tout cas les déclarations générales de finalités et la plupart des discours officiels. Pourtant, sa place réelle dans le curriculum de l'élève n'est pas toujours facile à établir et mérite pour le moins réflexion.

1. L'éducation citoyenne doit partir des droits de la personne, et de l'histoire de leur affirmation

L'une des causes majeures des difficultés rencontrées par l'instruction civique découle du fait qu'elle a trop souvent été conçue comme un cours de morale, insistant davantage sur des devoirs que sur des droits. Maintenant, dans une école qui n'a peut-être pas suffisamment tenu compte de l'évolution de la société, nous constatons que les maîtres sont peu préparés à affirmer leur rôle, dans le cadre d'une relation pédagogique qui va de moins en moins de soi. Nous avons donc ressenti le besoin de montrer en quoi l'école devrait être une institution de droit, et combien l'affirmation ré-

cente des *droits* de l'enfant pourrait être le point de départ d'une nouvelle conception de l'enseignement-apprentissage du civisme, dont le développement paraît nécessaire.

2. L'éducation citoyenne doit mobiliser toutes les échelles pour pouvoir s'adresser vraiment à tous les élèves

La situation nouvelle d'un enseignement destiné à une bonne moitié d'élèves d'origine étrangère a pour conséquence la nécessité d'une approche interculturelle, ouverte sur le monde et sa pluralité. Cette situation conduit à repenser toute l'éducation citoyenne. Il s'agit en particulier d'éviter l'écueil d'un enseignement des institutions et des pratiques électorales qui n'aurait guère de sens pour beaucoup de nos élèves. Nous considérons donc qu'il ne saurait y avoir d'éducation citoyenne digne de ce nom qui n'insiste sur la notion de communauté de destin à l'échelle planétaire. Or, comme il est tout aussi nécessaire de partir du vécu et des problèmes concrets des élèves pour aborder cette notion de citoyen-

neté, il nous a paru important de varier délibérément les échelles sur lesquelles baser notre enseignement.

3. L'éducation citoyenne doit mettre les élèves en activité, sous la forme d'enquêtes ou de recherches, afin de leur permettre de se forger eux-mêmes leurs opinions

Les élèves devraient être mis en situation de s'appropriier eux-mêmes, dans le cadre d'une démarche collective, tout ou partie de leurs connaissances. Cela nous paraît particulièrement indiqué et nécessaire pour renouveler l'éducation citoyenne et tenter de la rendre plus efficace dans une perspective démocratique.

4. L'éducation citoyenne doit trouver sa place dans l'institution scolaire

Puisque l'apprentissage de la citoyenneté, c'est-à-dire la capacité de se situer dans la société et de pouvoir choisir d'y agir en toute lucidité et indépendance, est une finalité reconnue de l'enseignement public, il est essentiel qu'un espace spécifique lui soit octroyé. Au sein de l'école, l'éducation citoyenne est en quelque sorte une fusée à plusieurs étages. Le premier concerne chaque établissement en tant que tel, son animation et son éventuelle assemblée d'élèves. Le deuxième se situe au niveau de toutes les disciplines scolaires dans la mesure où elles traitent de thèmes qui peuvent et doivent faire l'objet d'un débat de société (par exemple l'énergie nucléaire et ses risques dans le cadre du cours de physique). Le troisième, sans lequel tout cela n'aurait aucun sens, doit correspondre à une plage horaire spécifique, d'au moins une heure par semaine pour tous les élèves. Une heure au cours de laquelle le professeur d'histoire ou de géographie, en dehors de ses heures d'histoire ou de géographie, propose une sensibilisation, fournit quelques éléments de base et suscite surtout des démarches heuristiques dirigées vers la Cité.

5. Présenter la réalité aux élèves

La société de cette fin de siècle, à tort ou à raison, est marquée par le triomphe du «sujet» et une forte aspiration à l'autonomie individuelle. Cette tendance entraîne l'effacement de certaines formes traditionnelles de sociabilité et une atomisation du corps social qui ne favorise guère le débat démocratique collectif. Dans ces conditions, l'école joue de plus en plus un rôle de socialisation particulièrement important, et elle ne peut décidément plus tourner le dos à sa dimension éducative.

En transmettant des savoirs ouverts et susceptibles d'être discutés, l'école peut favoriser cette autonomie individuelle. Mais en diversifiant ses méthodes d'enseignement et en mettant l'accent sur la dimension collective dans les activités proposées aux élèves, elle peut aussi se donner les moyens d'assurer une socialisation qui ne soit pas prioritairement normative, mais qui propose à la fois des règles et la possibilité de les faire évoluer. Une socialisation qui rende possible le fait de vivre ensemble tout en laissant libre cours au sens critique.

Il nous paraît essentiel que l'éducation citoyenne renonce à présenter des questions de société sous la forme de normes extérieures données en tant que telles, mais à les aborder en tant que problèmes à résoudre ensemble. Dans cette perspective, il vaudrait mieux que l'enseignant évite tout regard angélique sur le monde, la construction des citoyennetés n'étant possible que par une approche réaliste de tous les problèmes qui se posent. C'est aussi pour regarder la réalité en face, parce que c'est un préalable nécessaire pour la faire évoluer, que nous abondons dans le sens de Claudine Leleux lorsqu'elle affirme que l'école n'est pas une démocratie, mais que cela ne doit surtout pas l'empêcher d'être un lieu de droit. En effet, nous savons bien que malgré les bonnes volontés qui l'animent, l'école exerce une fonction de sélection et de reproduction sociales, et

Annuaire de l'instruction publique 1948 : «Il faut réagir»

«Si l'on tient à assurer force et durée à notre idéal démocratique, il importe de demander à l'école un renouvellement et un redoublement d'effort dans le domaine de l'éducation civique. Car - contrairement à l'avis de ceux qui prétendent que la maturité civique ne s'acquiert qu'à l'âge adulte et par la pratique de la chose publique - l'école a le devoir de former des citoyens autant que des hommes.»

que les rapports entre enseignants et enseignés relèvent, c'est le moins que l'on puisse dire, d'une certaine asymétrie.

Pour être en cohérence avec elle-même, toute école devrait fonctionner de manière à respecter les principes qu'elle prône à travers les apprentissages qu'elle développe. De ce point de vue, alors même que nous sommes engagés dans la mise sur pied de parlements d'élèves, nous avons la conviction qu'il serait profondément contre-productif que ces structures amènent les élèves à faire l'expérience de la vanité de la démocratie, et qu'il y a là un danger auquel enseignants et directions d'établissement devraient être très attentifs. Par contre, il va sans dire que le fait d'éduquer à la démocratie devrait impliquer une attitude pédagogique qui respecte et applique les préceptes de toute structure démocratique. L'école n'est pas une démocratie, mais la dimension démocratique doit y être développée autant que possible, et elle doit y paraître crédible.

Conclusion

Le renouvellement de l'éducation citoyenne au sein de l'école publique est aujourd'hui particulièrement nécessaire dans la mesure où elle se révèle de plus en plus difficile. Basée sur l'affirmation des droits de la personne, tournée vers la Cité et attentive aux problèmes qui se posent dans la société, cette éducation, qui sera sans doute beaucoup plus efficace si elle sait mettre les élèves en activité, pourra ainsi suggérer et développer des valeurs de solidarité et de tolérance qui seront d'autant plus solides que ces élèves auront abouti eux-mêmes au constat de leur nécessité.

*P. de Coulon, C. Heimberg,
F. Thion, P.-A. Tschudi*

(Commission-citoyennetés du C.O./GE)

¹ Ce texte reprend une communication faite lors du Colloque national de Fribourg sur l'éducation politique. Le point de vue des auteurs sera exposé de façon plus complète dans les Actes du Colloque à paraître.

FORMATION POLITIQUE EN SUISSE Congrès à l'Université de Fribourg

Un congrès national sur la formation politique en Suisse s'est déroulé à l'université de Fribourg du 3 au 5 septembre 1998, dans le sillage des festivités du 150e anniversaire confédéral. Il était organisé par l'Institut de pédagogie de l'université de Fribourg sur mandat de la CDIP/CH. Cette dernière compte d'ailleurs exploiter les conclusions des débats pour ses recommandations nationales. Les journées furent introduites par les politologues Hanspeter Kriesi et Wolf Linder. Une table ronde réunissait les conseillers d'Etat Ruth Lüthi et Martine Brunschwig Graf, le conseiller aux Etats Carlo Schmid et le conseiller national Rudolf Strahm. Un jour fut consacré à l'histoire de la discipline avec, entre

autres, des exposés de Charles Magnin et de Rita Hofstetter, historiens au Service de la recherche en éducation (DIP-GE) et chargés d'enseignement à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'université de Genève. On a donc parlé de l'histoire de cette discipline, des débats actuels sur ses contenus et des moyens de suppléer aux lacunes des élèves.



1998 - Initiative Baumann-Denner «des petits paysants». Rejetée

Lire, écrire, compter et devenir citoyen

En plus des trois compétences de base, l'école est chargée d'en transmettre une quatrième souvent oubliée, celle qui doit faire d'un enfant un citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs. Partout, dans les pays européens, on insiste sur la nécessité d'un apprentissage de la civilité à travers des valeurs comme la tolérance et la responsabilité. *Il faut développer un état d'esprit dès l'école enfantine, apprendre aux élèves à comparer, à juger, à critiquer, leur inculquer des va-*

leurs. Puis, plus tard seulement, vient l'enseignement sur le système politique, les droits de l'homme. (Pierre Luisoni, chargé des relations internationales à la CDIP/CH) Après une sensibilisation aux valeurs démocratiques vient l'instruction civique. Cette approche, en général intégrée à l'histoire et la géographie, se double d'une éducation à la citoyenneté. C'est là du moins l'ébauche d'un programme. La réalité des classes est tout autre.

Une discipline qui manque de vision

L'éducation civique se rétrécit comme peau de chagrin et les élèves ont des connaissances très lacunaires. Fritz Oser, professeur à l'Institut de pédagogie de l'Université de Fribourg et organisateur du colloque, constate que *le civisme à l'école obligatoire souffre d'un amateurisme généralisé*. De plus, il manque d'objectifs clairs et structurés. Les professeurs le traitent selon leur sensibilité. D'aucuns présentent avec rigueur les rouages et le fonctionnement d'une démocratie. D'autres privilégient l'application des attitudes démocratiques par la pratique des conseils de classe et par des exercices de parlementarisme. D'autres enfin, plus militants, poussent leurs élèves à s'impliquer dans une action politique concrète, dans le domaine de la coopération essentiellement.

l'interlocuteur privilégié de l'éducation politique, surtout pour les contenus et la définition des notions. Elles vont véritablement insuffler à la discipline la rigueur qui lui fait tant défaut. Rolf Dubs de l'Institut für Wirtschaftspädagogik de l'université de St.Gall affirme que le civisme doit devenir une discipline à part entière avec, à la clé, un curriculum qui définisse la progression dans les apprentissages et les outils pédagogiques et méthodologiques. Tout le monde s'accorde donc sur la nécessité d'introduire de l'ordre dans le fouillis actuel de l'enseignement du civisme. Et Marc-Henry Soulet, directeur de la chaire de travail social de l'université de Fribourg d'insister sur la nécessité de prendre du recul et de définir la véritable mission de cette discipline. Il faut cesser d'agir sur le modèle de l'aide en cas de catastrophe. Le civisme devient soudain un enseignement urgent parce qu'on assiste à la montée de la violence et à la dilution des valeurs. Il nous faut un véritable projet éducatif qui soit plus ambitieux et plus structuré qu'une simple réponse à l'irruption de problèmes.

Ces diverses manières de traiter cette discipline sont certes judicieuses et indispensables mais elles sont ponctuelles et ne s'inscrivent pas dans une vision d'ensemble. Hanspeter Kriesi du Département de science politique de l'université de Genève est formel : les sciences politiques doivent devenir

Genève, dans les années quarante, passe comme chat sur braise sur les troubles de 1932 et les conflits sociaux des années trente. Il faut dépasser cette approche prudente et cauteleuse; mettre en lumière les contradictions et les conflits sociaux des démocraties. Le civisme, c'est aussi l'apprentissage de la critique.

De la définition du citoyen

Former un citoyen responsable certes, mais quel citoyen ? Un citoyen plutôt au fait de ses devoirs ou de ses droits ? Les réponses à cette question ont varié au cours du temps. Rita Hofstetter et Charles Magnin montrent qu'on passe, au XIXe siècle, du citoyen défini par son appartenance à une communauté confessionnelle à un citoyen plus engagé face à la société. Le suffrage universel bouleverse les pratiques; il exige de l'instruction. Il faut donc former les élèves à l'exercice de leurs devoirs. La question des droits est plus délicate. Les manuels pèchent de ce côté là. Celui qui est en usage, à

Le congrès a donc posé nombre de questions. Quel citoyen, quelle citoyenne faut-il former ? Un simple citoyen, une simple citoyenne documentés ou un citoyen, une citoyenne actifs, prêts à s'engager et à prendre position dans les débats et problèmes de so-

ciété. Quelle démocratie présenter ? Une démocratie idéale et idéalisée, véritable modèle de référence, ou une démocratie réaliste traversée par les dérapages, les tensions, les conflits d'intérêt ? Faut-il faire du civisme une discipline à ajouter au programme

avec un plan d'étude précis ? Faut-il fonder cet enseignement sur les travaux des sciences politiques ? Des réponses à toutes ces questions vont surgir les contours d'une nouvelle manière d'enseigner et de vivre le civisme.

Simone Forster

COLLOQUE ROMAND 1998 «ÉDUCATION AUX CITOYENNETÉS»

La Commission des colloques romands, avait depuis plusieurs années le projet d'un Colloque portant sur



1922 SA Arti grafiche - Impôt sur la fortune. Rejeté.

l'éducation civique; or ce concept semblait quelque peu réducteur et la Commission souhaitait l'intégrer aux réflexions et actions qui ont pour objet, dans la plupart des cantons, la revalorisation des tâches éducatives de l'école. Aussi, a-t-il été décidé de consacrer cette nouvelle édition des Colloques romands à l'"Education aux citoyennetés".

La thématique du Colloque 1998 nécessite une définition préalable qui passe par l'explicitation du terme "citoyenneté", ainsi que de l'usage du pluriel pour le désigner.

Les approches de la *citoyenneté* sont nombreuses. On peut cependant retenir l'idée principale selon laquelle la *citoyenneté* décrit un ensemble de droits et d'obligations qui fondent l'appartenance à une communauté. Le document du Conseil de l'Europe *Éducation à la citoyenneté démocratique* (Conseil de la coopération culturelle, Strasbourg, décembre 1997) recense quatre dimensions à cette appartenance : les dimensions politique, sociale, culturelle et économique.

- * La dimension politique concerne l'exercice des droits civiques (de vote et d'éligibilité, d'association, de réunion, d'expression, etc.), ainsi que le respect d'obligations vis-à-vis de l'État (impôts, respect des lois, etc.);
- * La dimension sociale englobe les questions liées à la santé, à la solidarité;
- * La dimension culturelle se réfère aux normes, aux valeurs et aux pratiques culturelles caractéristiques d'une communauté ou d'un groupe particulier;
- * La dimension économique concerne la place que l'individu occupe au sein d'échanges économiques et de rapports de travail.

En s'appuyant sur cette définition, être citoyen rend compte de la possibilité, de participer de plein droit aux échanges aussi bien économiques que culturels et sociaux et de prendre part aux décisions en matière politique.

Citoyenneté
ou
citoyennetés

L'usage du pluriel pour désigner la *citoyenneté* peut viser un double but: non seulement décrire le fait que la *citoyenneté* comprend plusieurs dimensions (et donc plusieurs lieux d'expression) mais aussi rappeler que l'individu concret possède généralement diverses sphères d'appartenance.

L'"Education aux citoyennetés" ne se limite donc pas à l'étude des institutions et de leur fonctionnement, objectifs assignés à l'instruction civique, mais se propose de développer chez l'élève, tout au long de son parcours de formation, les attitudes lui permettant de se situer, non seulement en

tant qu'individu, mais également en tant que citoyen et membre d'une collectivité. En quelque sorte, une telle éducation aux citoyennetés a pour objectif d'apprendre aux élèves à vivre et à s'insérer dans une communauté sociale, notamment dans le cadre de l'école. L'éducation aux citoyennetés vise à proposer aux élèves les valeurs qui fondent la société démocratique qui est la nôtre; elle se donne aussi pour but de leur offrir les outils critiques, intellectuels et moraux, leur permettant de faire des choix de société raisonnés, donc de développer chez chacun le sens de ses responsabilités

Les objectifs du colloque

Le Colloque 1998 s'est donné quatre objectifs. Le premier est de dresser un état de situation de la place de l'"Education aux citoyennetés" dans l'école (dans les programmes, grilles horaires et pratiques des enseignants), bilan devant déboucher sur une mise en évidence à la fois des démarches les plus intéressantes et des problèmes et des besoins non satisfaits dans ce domaine. Le deuxième objectif du Colloque est de conduire à

et de ses devoirs de citoyen. Ainsi, elle devrait viser à faire acquérir aussi bien des instruments d'analyse et des attitudes spécifiques que des savoirs, permettre la prise de conscience des valeurs de la société et des différents groupes qui la composent, et favoriser la réflexion sur leurs contenus, leur relativité ou leur universalité. Faisant nécessairement appel à des savoirs multiples (historiques, juridiques, philosophiques, du domaine de l'instruction civique, etc.), elle s'inscrit dans une perspective pluridisciplinaire.

une réflexion plus générale sur les moyens à mettre en œuvre aux différents niveaux de la scolarité afin de valoriser l'"Education aux citoyennetés". Le Colloque se propose comme troisième but de promouvoir une approche concrète de l'"Education aux citoyennetés" au travers de l'élaboration de projets. Enfin, le Colloque ambitionne d'être un lieu d'échange et de réflexion sur les projets et les questions relatifs à ce domaine.

La démarche du colloque

La formule du Colloque 1998 s'articule autour de trois phases et présente de ce fait une innovation importante par rapport à celle des années précédentes.

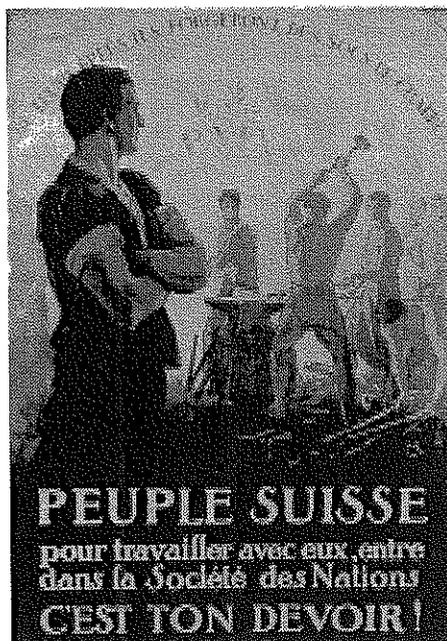
La première phase, qui a démarré au début de l'année scolaire 1998/99, a pour cadre les groupes d'enseignants qui ont été constitués dans chacun des cantons romands ainsi qu'au Tessin avec le souci de réunir des personnes provenant d'horizons professionnels variés (généralistes et spécialistes de diverses disciplines intervenant dans les différents ordres d'enseignement, etc.). Ces groupes ont eu pour première tâche de dresser un état de situation de l'instruction civique et de l'"Education aux citoyennetés" dans chacun des cantons et dans les différents ordres d'enseignement. Les groupes sont invités également à analyser les points forts et les limites de la situation actuelle et d'esquisser les contours d'une approche de l'"Education aux citoyennetés".

La journée qui sera organisée le 4 décembre 1998 à Yverdon-Les-Bains, point médian du Colloque 1998,



1922 Carl Scherer - Adjonction au code pénal d'articles destinés à lutter contre la menace du communisme. Rejet.

représente la deuxième phase de la démarche. Habituellement placée en fin de Colloque, cette journée était le point d'aboutissement du travail réa-



1920 Jules Courvoisier - Adhésion à la SDN. Acceptée.

lisé à l'intérieur des groupes cantonaux. A mi-parcours, elle sera dans le cadre du Colloque 1998 l'occasion d'une première mise en commun des travaux des groupes cantonaux, avant un redéploiement des forces dans cha-

que canton lors de la troisième phase.

La troisième phase débutera en janvier 1999; elle verra la définition et la réalisation par les groupes cantonaux d'un ou plusieurs projets, aboutissant à une seconde rencontre, en septembre 1999, au cours de laquelle ces projets seront présentés et mis en discussion.

Le Colloque 1998 est dirigé par Madame Dominique Rouyet, directrice de collection à Lausanne, et par Monsieur Michel Nicolet, collaborateur scientifique au secrétariat général de la CIIP. Il s'appuie sur un collège scientifique formé des délégués cantonaux suivants : Madame Geneviève Wuest/VS, Messieurs Jean-René Carnal/BE, François Genoud/FR, Etienne Honoré/VD, Jacques Ramseyer/NE, Claude Rebetez/JU, Gianni Tavarini/TI et François Thion/GE.

De plus, le Colloque s'est doté d'un site Internet domicilié sur le site de la CIIP (dès mi-novembre 1998) : <http://www.unine.ch/irdp/ciip/home.htm>.

Michel Nicolet et Dominique Rouyet
co-directeurs du Colloque 1998

NOUVELLES DE LA CIIP

Lors de sa séance du 24 septembre 1998, la CIIP a pris un certain nombre de décisions importantes, touchant notamment aux domaines suivants:

Enseignement des langues

L'enseignement des langues durant la scolarité obligatoire

S'exprimant dans le cadre de la consultation organisée par la Confédération suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP/CH) sur les propositions d'un groupe d'experts « *Quelles langues apprendre en Suisse durant la scolarité obligatoire?* » (rapport Lüdi), la CIIP s'est prononcée

en faveur
d'un apprentissage précoce
des langues et d'un enseignement
généralisé de l'anglais, tout en
donnant priorité aux langues
nationales,

mais contre
le démantèlement des acquis
de la coordination scolaire.

La CIIP entre en matière sur la proposition de commencer l'apprentissage des langues avant la quatrième année de l'école primaire; elle ne sou-

haite, toutefois, pas préciser actuellement quel est le degré le plus pertinent pour cette introduction. Elle encourage les expériences ponctuelles tentées dès à présent dans plusieurs cantons membres. Elle s'apprête à proposer aux enseignants, dès les plus petits degrés, des outils pédagogiques de sensibilisation à l'éveil au langage et à l'ouverture aux langues.

La CIIP affirme très clairement la priorité des langues nationales dans l'offre de la première langue «étrangère» proposée aux élèves. Ce doit être l'allemand, le français ou l'italien, avant l'anglais.

L'apprentissage des rudiments de la langue anglaise doit aussi faire partie des objectifs de formation de la scolarité obligatoire; il convient de généraliser cet enseignement à tous les élèves.

La Conférence se distancie toutefois des propositions du groupe d'experts lorsque celles-ci mettent en cause les acquis de la coordination scolaire des vingt dernières années. Elle ne souhaite en effet pas que chaque canton détermine, indépendamment de son contexte régional, l'ordre et le moment de l'introduction de l'apprentissage des langues étrangères. Ce qui est acquis sur ces questions dans l'ensemble de la Suisse, et notamment en Suisse romande, doit être conservé et consolidé.

Les multiples expériences d'enseignement bilingue conduites dans plusieurs cantons de la région, notamment à Fribourg et en Valais, sont encouragées et observées avec attention et intérêt. Les autres cantons, ainsi que la Conférence, en tireront parti en vue d'extensions possibles à l'ensemble de la région.

Formation des directeurs

Programme commun de formation des directeurs d'établissements.

Considérant les dimensions relativement restreintes des besoins en formation des futurs et nouveaux directeurs et directrices d'établissements scolaires de chaque canton, la Conférence a arrêté le principe d'une formation romande commune, et décidé d'une convention proposée à la ratification des départements cantonaux.

Le programme de formation com-

Evaluation

Pour une évaluation plus formative

Faisant suite aux travaux de plusieurs commissions ad hoc ainsi que d'un large colloque tenu à la fin de l'année dernière sur les diverses modalités d'évaluation du travail des élèves, la Conférence donne son appui et son encouragement au développement d'une évaluation bien intégrée au processus même de la formation et de l'apprentissage des élèves, dite *évaluation formative*.

Elle a adopté une recommandation dans ce sens, à l'adresse des diverses autorités cantonales ainsi que

Nouveaux collaborateurs

Secrétariat général CIIP

En conséquence du départ, en juillet dernier, de Madame Irène Cornali-Engel, adjointe scientifique et chargée du secteur des moyens d'enseignement au secrétariat général de la CIIP, ainsi que présidente de COROME (voir *Bulletin de la CIIP No.*



1959 Alfred König - Article sur la protection civile. Accepté.

mune accompagne la prise de responsabilités des nouveaux directeurs et s'étend, en emploi, sur une période de deux ans.

La Conférence confie au canton de Vaud la direction et l'administration de ce programme; une commission intercantonale en définit les contenus et en assume la responsabilité générale.

de ses propres organes et commissions.

Il s'agit de développer des formules d'évaluation qui renforcent l'efficacité des apprentissages individuels des élèves et de reporter les échéances d'évaluation certificative, les rendez-vous de bilans au terme des cycles scolaires (fin de l'école primaire, fin de la scolarité obligatoire).

Des expériences sont en cours dans la plupart des cantons, certaines sont déjà généralisées et sanctionnées dans des règlements.

2 d'août 1998), le secrétariat général a engagé en qualité de collaborateur scientifique M. Olivier Maradan, de Marly (FR). Instituteur, maître secondaire et licencié es lettres (pédagogie, anthropologie, histoire), M. Maradan est actuellement responsable de la formation continue et chef du projet de

Haute école pédagogique du canton de Fribourg. Il était précédemment directeur du centre fribourgeois de documentation pédagogique; il a par ailleurs présidé le GROCEDOP et la CPE, ainsi que dirigé la rédaction et l'édition d'une documentation didactique sur l'économie de son canton.

Les tâches de M. Maradan consisteront principalement à conduire le dossier d'élaboration des plans d'études-cadre, coordonner les travaux d'élaboration de moyens d'enseignement, diriger un projet d'élaboration de moyen d'enseignement, ainsi qu'à assumer le secrétariat scientifique de la commission pédagogique et d'une conférence de chefs de service. L'entrée en fonction de M. Olivier Maradan s'opérera progressivement à partir du 1^{er} novembre à 50% pour devenir pleine et entière d'ici le printemps prochain.

IRDP

L'IRDP pour sa part a engagé au 1^{er} septembre 1998 Mme Christiane Antoniazza Torche en tant que bibliothécaire-documentaliste (poste à 60%), suite au départ à la retraite de Mme Anne Perrin.

Madame Christiane Antoniazza Torche, de Fribourg, possède une licence en lettres de l'Université de Fribourg (histoire suisse moderne et contemporaine, sociologie) et dispose d'une formation complète de documentaliste (CESID), obtenue à l'École supérieure d'information documentaire de l'Université de Genève. Elle a eu l'occasion par



1954 VSLB - 2^e reconduction des dispositions fiscales de guerre. Acceptée

ailleurs d'accomplir deux stages de bibliothécaire - documentaliste, l'un auprès du Conseil suisse de la science, l'autre auprès de la bibliothèque nationale suisse.

Elle est plus particulièrement chargée de l'annonce et de la diffusion des publications de l'IRDP et du secrétariat général; de la gestion des programmes d'études, des législations, livrets et annuaires officiels cantonaux; de l'élaboration de dossiers documentaires, de l'organisation des expositions, etc., ainsi que des tâches administratives correspondantes.

Caroline Codoni-Sancey

NOUVELLES PUBLICATIONS

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CHP/SR+T). (1998). *Rapport annuel 1997*. Neuchâtel : Secrétariat général de la CHP.

Landry, F. (1998). *Les structures de l'enseignement en Suisse romande et au Tessin. éducation préscolaire, enseignement primaire, secondaire premier cycle, secondaire deuxième cycle (gymnases, écoles supérieures de commerce, écoles de degré diplôme). année scolaire 1998-1999*. Neuchâtel : IRDP (Regards 98.302)

Muller, N. (1998). *«L'allemand, c'est pas du français!» : enjeux et paradoxes de l'apprentissage de l'allemand*. Neuchâtel : IRDP ; Le Mont-sur-Lausanne : Loisirs et pédagogie (LEP)

Commandes : IRDP - Secteur Documentation, Faubourg de l'Hôpital 43, Case postale 54, 2007 Neuchâtel, tél. 032/ 889 86 14, fax 032/ 889 69 71

Que les femmes demeurent à leur place

Si l'on n'écoutait que la logique, les femmes étant au même titre que les hommes des personnes morales, il semblerait nécessaire de leur accorder les mêmes droits politiques qu'aux hommes. Mais si l'on réfléchit à la condition civile de la femme qui, dans l'état normal du mariage, est forcément subordonnée au mari; si l'on considère les fonctions spéciales que la nature impose



1947 Fretz AG. Votation sur le suffrage féminin. Rejeté

aux mères, il paraît difficile et dangereux d'initier le sexe faible aux agitations inséparables de la vie politique, en même temps que d'introduire dans le ménage une cause de division et de trouble.

Gabriel Compayré,
député, professeur,
inspecteur général
de l'instruction
publique française,
1927

Les Parlements des Jeunes en Suisse

Une recherche sur les parlements des jeunes, réalisée par l'IRDP (Institut de Recherche et de Documentation Pédagogique) grâce à une subvention de l'UNESCO a donné lieu à deux publications : *ANTIGONE, les parlements de jeunes en Suisse*, Gay, D., 1996, Neuchâtel: IRDP et «Les fonctions sociales de l'apprentissage de la citoyenneté: Etude sur les parlements des jeunes», Gay, D., 1998 p 177-187, in: *L'apprentissage à la citoyenneté et l'éducation civique en Suisse*, Reichenbach, Roland et Oser, Fritz (éd), Fribourg: Editions Universitaires Fribourg Suisse.

Les programmes de l'éducation à la citoyenneté sont fréquemment construits à partir de réflexions se limitant au niveau du développement cognitif de l'individu. Ils se centrent sur les interrogations suivantes : quels types de savoirs enseigner ? (savoirs sur le système politique; compétences de «débat», d'«esprit critique», de «participation démocratique») ; comment et à quel âge les transmettre ?

Ces questions fondamentales occupent cependant les enjeux sociaux de l'apprentissage de la citoyenneté. C'est pourquoi ces publications mettent en évidence non seulement la fonction tout à fait explicite de l'apprentissage, mais encore des fonctions sociales implicites des PJ (parlements des jeunes). Une tendance assez nette se dessine : la participation effective au PJ dépend du capital scolaire; les

apprentis et jeunes travailleurs y sont nettement sous représentés. Or ceci ne résulte pas d'une intention de la part des membres et des organisateurs, mais les PJ participent à la logique de reproduction sociale du rapport privi-



1947 Hugo Laubi - Suffrage féminin. Rejeté.

légié à la politique des jeunes socio-économiquement et scolairement favorisés (et non des autres).

Antigone développe encore trois autres questions :

Quels sont les projets des différents PJ, entre animation locale (disco,

sports...) et intervention «politique»? Dans quelle mesure une unité ou des dissensions émergent au sein des PJ ou entre les PJ et d'autres jeunes ? Dans quelle mesure les PJ sont-ils dé-

pendants des autorités locales qui les ont souvent créés et qui les subventionnent ?

Denis Gay

LES DROITS DE L'HOMME TOUJOURS ET PARTOUT

50ème anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme
Y-Parc - Yverdon-les-Bains, le 4.12.98 à 17h15-21h - entrée libre

50 ans de
luttres

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait la Déclaration universelle des droits de l'Homme. 50 ans de luttres, de conquêtes, parfois infimes, parfois spectaculaires, mais aussi d'échecs cuisants. 50 ans d'histoire. Aujourd'hui, quelle est l'actualité des droits de l'homme et quel est leur avenir?

A l'occasion de cet anniversaire et pour tenter de répondre à l'une ou l'autre de ces questions, une manifestation est organisée le 4 décembre 1998 à Yverdon-les-Bains. Mise sur pied en marge du Colloque romand 1998 consacré à l'éducation aux citoyennetés, et dont l'organisation incombe à la CIIP, elle propose de prolonger la réflexion sur les droits de la personne comme fondement de la citoyenneté. (Voir aussi p. 9 «Colloque 1998»)

Cette manifestation - réflexion sur les droits de la personne humaine comme fondement de la citoyenneté - s'adresse à toutes les personnes intéressées par la question de l'actualité des droits de l'homme et sensibles aux enjeux qu'ils représentent dans le domaine de l'éducation au sens large.

Programme

Les droits de l'homme, ailleurs et toujours : conférence et débat avec une enseignante et syndicaliste algérienne

Les droits de l'homme, ici et maintenant, deux éclairages: «L'illettrisme comme forme d'exclusion» et «La ratification de la Convention des droits de l'enfant par la Suisse, difficultés et perspectives»

Les droits de l'homme demain: "Et l'école dans tous ça?" : débat.

Comité d'organisation: Colloque 1998 "Education aux citoyennetés" - SPR - CARESP - Fondation Education et Développement - Amnesty International - Revue InterDialogos.



1920 Hans Beat Wieland - Adhésion à la Sté des Nations. Acceptée.

Illustrations

L'affiche de propagande électorale est-elle en voie de disparition ? Alors que les placards des partis sont de plus en plus dénués de sel, on a vu fleurir cet automne dans les campagnes de Suisse romande un nouveau style de communication «sauvage» qui a suscité l'enthousiasme (voir p. 7). Jusqu'au milieu de ce siècle, au contraire, l'affiche illustrée est en plein essor. Véritable œuvre d'art parfois, elle véhicule des valeurs traditionnelles ou nouvelles, et fait appel aux grands sentiments généreux, aussi bien qu'aux fantasmes, aux peurs, voire aux mesquineries secrètes du citoyen. Elle dramatise ou ironise avec une verve et une fantaisie aujourd'hui disparues.

Les illustrations de ce numéro sont tirées de l'ouvrage «Aux urnes citoyens» de J. Meylan, P. Mailard, M. Schenk, 1977 - Ed. Eisele, Prilly.

FRANCE

UNE IMPULSION À L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Le regain d'intérêt pour l'instruction civique touche tous les pays européens. Pas un ministre de l'éducation nationale, en France, depuis Jean-Pierre Chevènement (1985) qui ne clame l'urgence d'un apprentissage du civisme. Depuis la rentrée 1998, cette discipline est enseignée de la maternelle au lycée. Tous les lycéens de première suivent un *module d'éducation à la citoyenneté* s'appuyant sur l'histoire de la conquête de la démocratie en France, dispensé par les professeurs d'histoire/géographie, de français ou de philosophie. *Il faut montrer aux jeunes comment les valeurs de la République ont été acquises, perdues et reconquises* a souligné Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale. Les futurs enseignants doivent désormais passer une *épreuve de morale civique* dans les instituts de formation des maîtres.

Claude Allègre veut ainsi rappeler à l'école que l'apprentissage de la citoyenneté est l'une de ses importantes missions. C'est aussi un droit essentiel des jeunes : inutile de prodiguer des leçons sur l'histoire de la démocratie si les valeurs qu'elle défend demeurent lettre morte au sein des établissements. Le ministre veut donc insuffler une nouvelle vie au statut démocratique des élèves. Le système éducatif doit respecter et transmettre des valeurs comme le respect des droits, des lois et la tolérance. Le mot *morale civique*, disparu dans les oubliettes de l'histoire scolaire, resurgit soudain.

Les notions de base de la morale : le bien, le mal, le respect des autres, la politesse reviennent en force. Difficile, soulignent toutefois certains directeurs de lycées, de parler de morale civique à des jeunes quand les affaires politiques fleurissent en France et ailleurs.

Simone Forster

POLITIQUES DE L'ÉDUCATION ET INNOVATIONS

Bulletin de la CIIP

Adresse:

Faubourg de l'Hôpital 43 - Case postale 54 - 2007 Neuchâtel, tel. 032/ 889 86 16 - fax 032/ 889 69 71 - E-mail: corinne.martin@ne.ch, Site internet: <http://www.unne.ch/urdp/ciip/home.htm>

Comité de rédaction:

Jean-Marie Boillat, Caroline Codoni-Sancey, Simone Forster, Corinne Martin, Jacques Weiss

Rédaction: Simone Forster

Assistance à la rédaction et conception: Corinne Martin